



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Provins
Pôle réglementations générales

DECLARATION D'OPTION

MODELE B

Cf article 3 et 4 de la convention du 16 novembre 1995 entre le Conseil Fédéral Suisse et le Gouvernement de la République Française relative au service militaire des doubles nationaux

Le sous-préfet de Provins

certifie que le nommé

né à, le

fils de Monsieur

et de Madame

Ayant déclaré avoir, dans l'année de ses dix-huit ans, sa résidence permanente à :

.....

déclare vouloir accomplir ses obligations militaires en Suisse

Provins, le

Le sous-préfet,
Pour le sous-préfet et par délégation,